

Cités Run

Course pédestre 10 km - Tauzin Urban Trail

16 SEPTEMBRE 2018 À 10H

De S^t Augustin au Quartier Tauzin

PLACE EMILE GENTIL - RUE DU GRAND MAURIAN

1€ reversé à :





Organisation:

Le Tauzin 05 56 99 55 10 contact@letauzin.com

Inscription en ligne :

letauzin.com/cites-run

Nos partenaires:







BULLETIN D'INSCRIPTION

Homme	Femme	Mineur Coureur Enedis
Tarifs : 10€ le 10k	km ou 12€ le jour m	ême. <i>Chèque à l'ordre de CPA.</i>
COMMENT AVEZ-VOUS CONNU CITÉS RUN ? :		
Affiches	Radio	Bouche à Oreille Réseaux Sociaux
A déjà Particip	é à Cités Run	Autres :
Nom :		Prénom :
		Code postal :
Club/Institution	:	
		N° de licence :
	servé à l'organisatio	
CERTIFICATS MEDICAUX Les licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme (Athlé-compétition, Athlé-Loisirs running, Pass-Running) FSGT, FSCF et UFOLEP portant la mention « Athlétisme » et FF Triathlon devront impérativement noter le numéro de licence sur le bulletin d'inscription et y joindre la photocopie. Les coureurs non licenciés français ou étrangers devront joindre au bulletin d'inscription l'original du certificat médical ou sa photocopie de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins de 1 an à la date de l'épreuve.		
AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs) : DATE ET SIGNATURE :		
PARKING GRATUIT DANS L'ENCEINTE DU CHU		
Entrée rue Pelouse de Douet (grande cheminée)		
Allez-y avec TBC : tram A ou liane 8 et 11 - Arrêt «Hôpital Pellegrin» et station Vcub		
(L'organisation de la course prendra en charge le transfert des sacs et vêtements		

RÉGLEMENT DE LA COURSE

CONCURRENTS

La course Cités Run est organisée par le Club Pyrénées Aquitaine — Maison de Quartier du Tauzin. C'est une épreuve sportive organisée sur la Commune de Bordeaux, ouverte aux coureurs licenciés ou non licenciés.

ORGANISATION GENERALE DU DEPART

Course de 10 Km : départ le 16 septembre 2018 à 10h00.

<u>Lieu de départ</u> : Place Emile Gentil, rue du Grand Maurian S'-Augustin Bordeaux.

INSCRIPTIONS

- En ligne ;
- Par courrier avant le 14 septembre 2018 ;

Les inscriptions sont à adresser à :

Cités Run - Maison de Quartier du Tauzin 50 rue du Tauzin - 33000 BORDEAUX Chèque Libellé à l'ordre de C. P. A.

A la maison de quartier du Tauzin jusqu'au 14 septembre 2018.

Tarifs: 10€ le 10 km et 12€ le jour même. Un certificat médical est obligatoire.

INSCRIPTIONS ET RETRAIT DES DOSSARDS

Le dimanche 16 septembre 2018 de 8h à 9h45 à l'Eglise S'-Augustin. Tout engagement est ferme et définitif - il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation dégage toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Fin des inscriptions 9h45.

ANNULATION DE COURSE

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de tout autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

DOSSARD

La participation à l'épreuve nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par quatre épingles fourni par vos soins. Il ne devra en aucun cas être réduit ni découpé ni plié sous peine de disqualification.

CERTIFICATS MEDICAUX

Les licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme (Athlé-compétition, Athlé-Loisirs running, Pass-Running) FSGT, FSCF et UFOLEP portant la mention « Athlétisme » et FF Triathlon devront impérativement noter le numéro de licence sur le bulletin d'inscription et y joindre la photocopie.

Les coureurs non licenciés français ou étrangers devront joindre au bulletin d'inscription l'original du certificat médical ou sa photocopie de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins de 1 an à la date de l'épreuve.

ATTENTION

La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical.

ACCOMPAGNATEUR

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours.

RAVITAILLEMENT

Au Parc de la Béchade et à l'arrivée dans l'école Louis Loucheur.

PARCOURS

Une boucle de 10 Km dans St-Augustin, les cités « Carreire-Loucheur-Quintin-Tauzin » ainsi que dans l'enceinte des hôpitaux Pellegrin, Charles Perrens, de l'Université de Bordeaux Campus d'Excellence, de l'Etablissement Français du Sang Aquitaine-Limousin et dans le jardin de la Béchade.

SIGNALISATION

Rubalise, fléchage en hauteur. Le kilométrage sera précisé tous les kilomètres.

SANITAIRES

A proximité de la zone départ-arrivée, signalées par fléchages.

ASSURANCES

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance auprès de la GROUPAMA couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants de la Cités Run. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

LIMITE D'AGE

A partir de 16 ans - Cadets à Vétérans.

Pour les mineurs, fournir une autorisation parentale.

RECOMPENSES

Course 10 Km - hommes et femmes toutes catégories.

Récompenses pour les cadets, juniors, espoirs, séniors et vétérans.

Il n'y a pas de cumuls de récompenses.

Challenge par équipe : les 3 premières seront récompensées.

SECURITE

La sécurité de la course est assurée par la Police Municipale de Bordeaux et des commissaires bénévoles qui seront identifiés par un maillot de l'organisation.

UTILISATION D'IMAGE

J'autorise expressément les organisateurs de Cités Run ainsi que leurs ayant droit, tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prise à l'occasion de ma participation à la course Cités Run, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL

Conformément à la loi informatique du 06-01-1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectifications aux données personnelles vous concernant par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom adresse et si possible numéro de dossard.

CONCLUSION

Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

NOS PARTENAIRES

































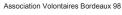




















ERDF devient

